

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais  
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

## COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2023 : NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

*Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

La Communauté de communes de Semur-en-Brionnais comprend 6 budgets :

- Le budget principal, auquel sont rattachées les dépenses et recettes liées à l'activité quotidienne de la collectivité (administration générale).
- 5 budgets annexes, portant sur la gestion de certaines de ses compétences : environnement, maison d'accueil, action sociale, marché aux bestiaux, énergie renouvelable. 2 d'entre eux (action sociale et SPIC énergie renouvelable) sont alimentés par des subventions d'équilibre en provenance du budget général.

Les réalisés de l'exercice 2023 de ces 6 budgets font apparaître les résultats suivants :

| Budget                 | Fonctionnement 2023 |                              |                   |                          | Investissement 2023      |                   |                           |
|------------------------|---------------------|------------------------------|-------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------|---------------------------|
|                        | Résultat antérieur  | Virement vers investissement | Résultat 2023     | Résultat de clôture      | Résultat antérieur       | Résultat 2023     | Résultat de clôture       |
| Principal              | 202 213,94          | 0,00                         | 13 173,99         | <b>215 387,93</b>        | <b>2 966,84</b>          | -90 516,95        | <b>-87 550,11</b>         |
| OM                     | 120 061,05          | 0,00                         | 46 111,20         | <b>166 172,25</b>        | <b>60 424,95</b>         | -4 295,02         | <b>56 129,93</b>          |
| Action sociale         | 6 500,51            | 0,00                         | 18 062,07         | <b>24 562,58</b>         |                          |                   |                           |
| Maison accueil         | 17 901,50           | 0,00                         | 5 184,30          | <b>23 085,80</b>         | <b>70 735,76</b>         | -32 726,82        | <b>38 008,94</b>          |
| Marché                 | 34 568,00           | 34 568,00                    | 35 667,35         | <b>35 667,35</b>         | <b>-87 094,39</b>        | 57 735,09         | <b>-29 359,30</b>         |
| SPIC                   | 86 820,89           | 85 439,29                    | 89 552,16         | <b>90 933,76</b>         | <b>-85 439,29</b>        | -4 074,29         | <b>-89 513,58</b>         |
| <i>Total 6 budgets</i> | <i>468 065,89</i>   | <i>120 007,29</i>            | <i>207 751,07</i> | <b><i>555 809,67</i></b> | <b><i>-38 406,13</i></b> | <i>-73 877,99</i> | <b><i>-112 284,12</i></b> |

Les détails des exercices des 5 budgets annexes sont présentés dans les notes brèves et synthétiques propres à leurs comptes administratifs.

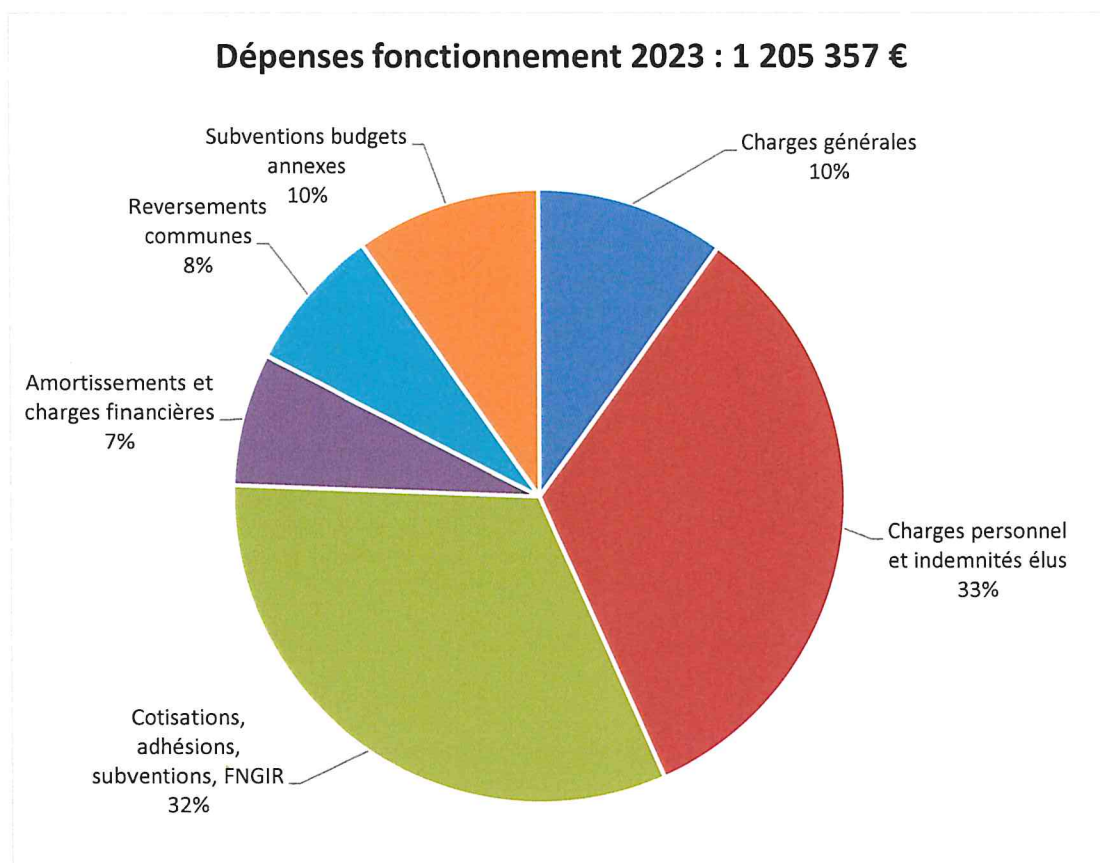
1 emprunt est affecté au budget principal :

|  |   |
|--|---|
| <b>Emprunt Crédit Agricole Centre Est</b><br>(aménagement ZA Saint Christophe) | 100 000 € / 3,5%.<br>Dernier remboursement : 2025 |
|--|---|

Le montant de la dette en capital est de 16 211 € au 31/12/2023 (contre 23 907,02 € 1 an plus tôt), soit 0,37% de l'endettement de la Communauté de communes.

**En section de fonctionnement**, le budget principal présente un résultat excédentaire de clôture de 215 388 € (+13 174 € par rapport à 2022). Cette somme permet de dégager des marges de manœuvre pour les investissements de l'exercice 2024, qui verra notamment la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ancienne Gendarmerie de Semur-en-Brionnais (débutés en janvier).

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 205 357 € en 2023, contre 1 063 557,85 € l'année précédente.



122 947 € ont été consacrés aux charges générales et 326 366 € aux charges de personnel (29% des dépenses). 10 agents sont affectés au budget principal : le DGS (agent de catégorie A) et la secrétaire administrative et comptable (agent de catégorie C), l'encadrant technique de l'Atelier Chantier d'Insertion et les 6 agents techniques polyvalents. Depuis septembre 2023, la Communauté de communes a recruté un nouvel agent pour travailler sur les sujets développement durable et transitions énergétiques. Ce poste, mutualisé entre les 3 intercommunalités du Brionnais, bénéficie de remboursement des charges salariales par les Communautés de communes de Marcigny et Brionnais Sud Bourgogne, à hauteur de leurs populations respectives.

Les cotisations d'adhésions aux organismes supra (Pays Charolais Brionnais, SIAH, Syndicats de rivières, ...) ont augmenté en 2023 pour atteindre 82 269 €. La contribution au service d'incendie et de secours, payée à la place des communes, est de 154 750 €. Le reversement du contingent d'aide sociale aux communes a légèrement progressé en 2023 et se répartit ainsi :

| Communes           | Versement 2023 (en €) | Versement 2022 (en €) | Evolution (en €) |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|
| BRIANT             | 4 539                 | 4 525                 | +14,00           |
| FLEURY LA MONTAGNE | 7 161                 | 7 138                 | +23,00           |
| IGUERANDE          | 17 148                | 17 093                | +55,00           |
| LIGNY EN BRIONNAIS | 5 348                 | 5 331                 | +17,00           |
| MAILLY             | 2 789                 | 2 780                 | +9,00            |



|                               |                 |                 |                |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|
| OYE                           | 5 818           | 5 799           | +19,00         |
| SAINT BONNET DE CRAY          | 7 055           | 7 032           | +23,00         |
| SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS | 11 223          | 11 187          | +36,00         |
| SAINT DIDIER EN BRIONNAIS     | 2 780           | 2 771           | +9,00          |
| SAINT JULIEN DE JONZY         | 5 477           | 5 460           | +17,00         |
| SAINTE FOY                    | 2 557           | 2 549           | +8,00          |
| SARRY                         | 2 975           | 2 966           | +9,00          |
| SEMUR EN BRIONNAIS            | 10 523          | 10 489          | +34,00         |
| VARENNE L'ARCONCE             | 2 288           | 2 281           | +7,00          |
| <b>Total</b>                  | <b>87 681 €</b> | <b>87 401 €</b> | <b>+280,00</b> |

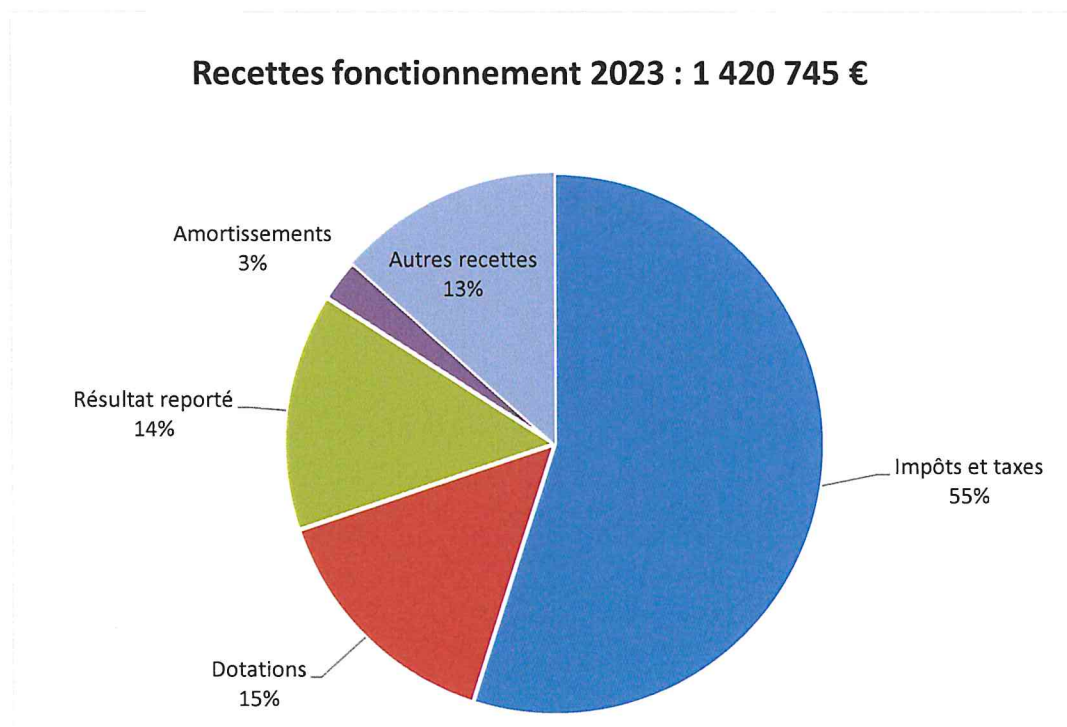
Des subventions d'équilibre vers les budgets annexes « action sociale » et « SPIC » ont été réalisées à hauteur de 117 387 €. Les subventions accordées aux associations et aux organismes de promotion du tourisme représentent une dépense totale de 64 807 €. La Communauté de communes a également accordé une subvention exceptionnelle de 15 000 € au PETR du Pays Charolais Brionnais pour la promotion de la candidature UNESCO (réalisation d'une plaquette diffusée à tous les foyers du Pays).

Comme chaque année, l'essentiel des recettes de fonctionnement provient des impôts et taxes (55% en 2023) et des dotations et participations (15%). Les taux d'imposition ont été maintenus aux niveaux suivants : TFB : 4,09% ; TFNB : 8,36% ; CFE : 4,84% et Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires) : 6,09%.

Suite à la mise en place du chantier d'insertion, la Collectivité bénéficie d'aide au fonctionnement : aides aux postes pour les agents recrutés versées par l'Etat (113 731 €) et aide du Conseil départemental (18 826 €) Enfin, près de 30 000 € ont été refacturés du budget annexe « OM/environnement » au budget principal, en contrepartie des missions assurées par l'ACI au bénéfice du service environnement.

Enfin, suite à la labellisation France Services, obtenue en juillet 2022, la collectivité a reçu une dotation de fonctionnement de 35 000 €, dont 30 000 € ont été reversés à l'association ABISE qui porte l'activité France Services.

45 639 € ont été remboursés par les CC de Marcigny et Brionnais Sud Bourgogne dans le cadre des postes mutualisés (DGS et chargé de mission développement durable).



**En section d'investissement, les opérations réelles ont progressé, avec 381 759 € dépensés en 2023.** La Communauté de communes a notamment acheté, fin décembre, un bâtiment artisanal à Saint Christophe en Brionnais pour 98 050 €. Il sera la base de vie du Chantier d'Insertion. L'élaboration du DOCOB su site Natura 2000 de la vallée de Belaine et la modification n°1 du PLUi ont engendré des dépenses de 50 579 € (ces 2 actions sont toujours en cours). Enfin, 164 095 € d'honoraires et d'études techniques (comprenant notamment le désamiantage du site) ont été réglés dans le cadre du lancement des travaux de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Semur-en-Brionnais. Après 2 procédures de consultation, la majorité des entreprises a été retenue en fin d'année 2023, permettant le début effectif des travaux en janvier 2024 (pour une année au moins).

Côté recettes, la communauté de communes a reçu les avances des subventions notifiées pour la réhabilitation de la Gendarmerie, ainsi que des acomptes pour les projets en cours, le tout pour un montant total de 194 202 €. Le remboursement de la TVA a généré une recette de 13 697 €.

Fin 2023, la section d'investissement présente un déficit de clôture de 87 550 €. La capacité d'autofinancement (CAF) brute a logiquement reculé et n'est plus que de 60 371 € (contre 116 835 € fin 2022). La CAF nette (CAF brute – remboursement emprunt) est de 52 675 €. Le fonds de roulement s'élève à 127 838 €.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais  
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

**COMPTE ADMINISTRATIF ACTION SOCIALE 2023 :  
NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE**

*Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le budget annexe « Action sociale » ne comprend qu'une section de fonctionnement où sont comptabilisées les dépenses et les recettes liées à l'action sociale de la Communauté de communes (compétence en partie déléguée à des organismes extérieurs à la collectivité). Ce budget ne comprend ni emprunt ni personnel.

En 2023, les soutiens financiers versés aux actions des associations « ABISE » (pour le centre de loisirs, le centre social et le relais assistants maternels) et « Brionnais découvertes » (pour « Animation Jeunesse ») et aux autres associations intervenant dans le champ de l'action sociale (portage repas, restos du cœur) se sont élevés à 92 964.16€. Cette somme est inférieure à 2022. Cette baisse s'explique par la diminution des soutiens financiers à l'association ABISE qui perçoit maintenant directement certaines aides de la CAF (aides qui transitaient jusqu'alors par la Communauté de communes en fin de chaque année).

En 2023, la MSA a versé les premiers financements accordés à la Communauté de communes dans le cadre de la convention Grandir en Milieu Rural, soit une recette de 22 000 €. Une subvention d'équilibre provenant du budget principal a été réalisée pour un montant de 88 886,95 €

Fin 2023, le budget est excédentaire de 24 562,58 €.





**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais  
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

## COMPTE ADMINISTRATIF MAISON D'ACCUEIL 2023 : NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

*Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le budget annexe « Maison d'Accueil » comprend les dépenses et recettes liées aux locations de 12 logements propriétés de la Communauté de communes et situés à Iguerande et Saint-Christophe-en-Brionnais. Ces logements sont destinés en priorité aux personnes âgées du territoire, dans l'optique de favoriser le maintien de la population dans les communes. Aucun agent n'est affecté sur ce budget.

### La section de fonctionnement comptabilise :

- **En recettes**, les loyers mensuels des appartements ainsi qu'une redevance de 3 000 € (en provenance du budget principal) pour l'occupation des bureaux de la communauté de communes. Le montant des loyers est en légère hausse : 45 700,16 € en 2023 contre 43 902,85 € en 2022.
- **En dépenses**, l'entretien courant des parties communes des logements (582,65€ en 2023 contre 639,18 € en 2022), les intérêts des 2 emprunts rattachés à ce budget. A noter que cette dépense a fortement progressé en 2023 : 8 886,85 € en 2023 – ICNE compris -, contre 6 778,28 € en 2022. Cela s'explique par l'augmentation du taux du livret A sur lequel est indexé l'un des 2 emprunts affectés à ce budget

Cette section dégage donc un excédent de 5 184,30 € pour le seul exercice 2023. Avec le cumul des excédents antérieurs, le solde de clôture est excédentaire, pour 23 085,80 €. Cette somme pourra être consacrée, le moment voulu, à des travaux de gros entretien des logements construits en 2004, en complément de l'autofinancement disponible en investissement.

**La section d'investissement** comptabilise, en dépenses, les remboursements des emprunts (pour le capital / 22 961,17 €) et les amortissements de la construction des logements. En 2023, des aménagements ont été effectués sur le site d'Iguerande pour un montant de 37 332,55€ TTC pour l'installation d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et des remplacements d'équipements pour 3 logements, pour un montant de 1 694,69€. Le résultat d'investissement du seul exercice 2023 est déficitaire de 32 726,82€. Mais le solde de clôture est excédentaire et s'élève à +38 008,94 €.

Au 31/12/2023, le capital restant dû des 2 emprunts affectés à ce budget est de 201 514,81 € (contre 224 475,98 € en 2022), soit 4% de l'endettement de la Communauté de communes. Cette année encore, les remboursements des annuités (capital + intérêts, soit 31 493,12 €) ont été intégralement couverts par les loyers (45 700,16 €). Les augmentations du taux du livret A de 2023 ont renchéri le coût du crédit : avec la hausse des intérêts, le taux de l'emprunt Caisse d'Epargne est de 4,55 %.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais  
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

## COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET « OM / ENVIRONNEMENT » 2023 : NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

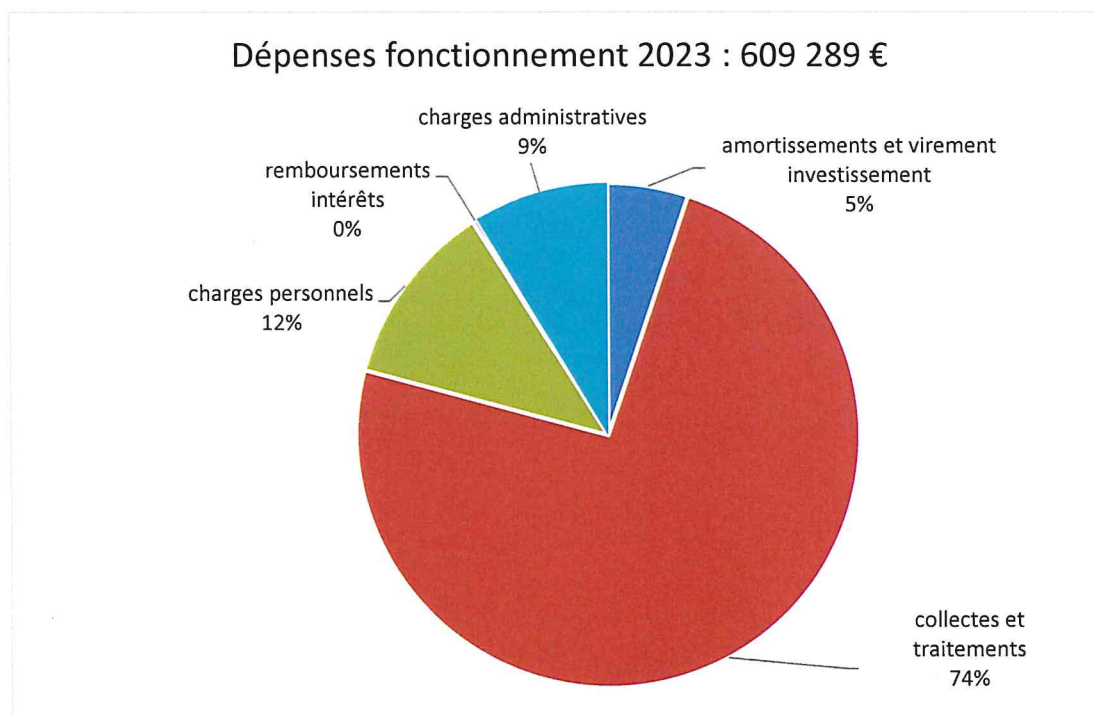
*Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le budget annexe « OM / environnement » comprend les dépenses et recettes liées aux activités de collecte et de traitement des ordures ménagères, mais aussi le fonctionnement de la déchetterie communautaire et les actions de sensibilisation au tri et au recyclage. Le mode de financement en place sur le territoire de la Communauté de communes est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). 2 emprunts et 2 agents titulaires sont rattachés à ce budget : 1 agent de maîtrise (cat C – agent à temps plein) et 1 agent technique (cat C – poste à temps plein, mais travaillé à temps partiel en 2023).

2 emprunts sont rattachés à ce budget annexe :

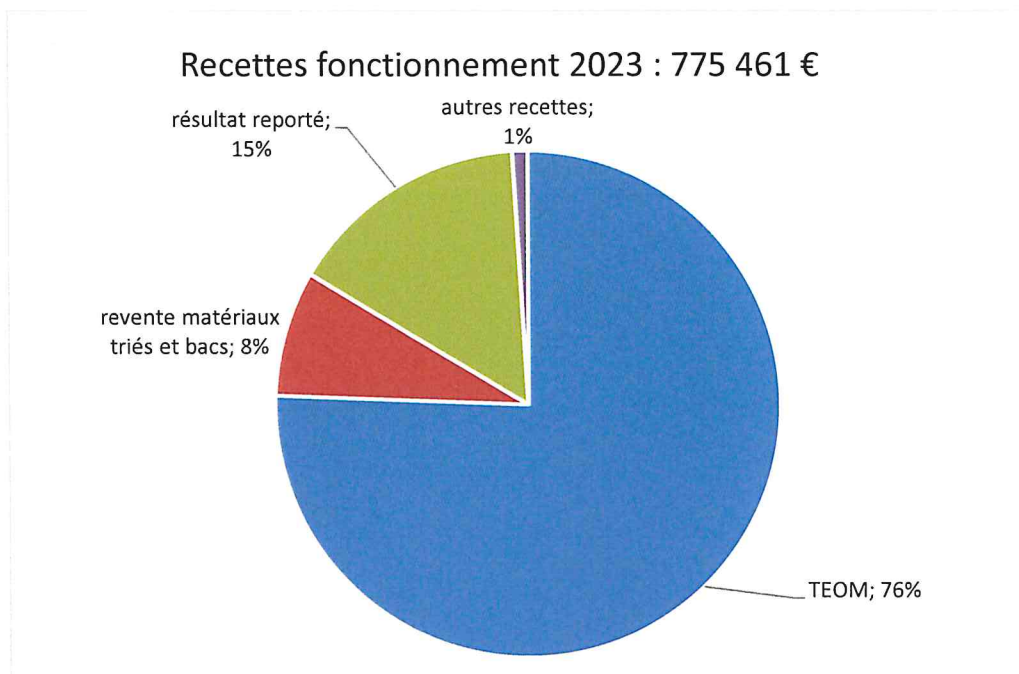
|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Emprunt Banque Populaire</b> | 70 000 € / taux fixe 0,80%. Fin en 2032 |
| <b>Emprunt CEpBFC</b>           | 190 000 € / taux fixe 3,4%. Fin en 2025 |

Fin 2023, le capital restant dû cumulé de ces 2 emprunts est de 79 985,29 € (contre 100 499,79 € un an plus tôt).



**En section de fonctionnement**, l'exercice 2023 présente un excédent de 46 111.20€. Cet excédent s'explique notamment par la vente de produits et des marchandises et une optimisation de la valorisation des matières (suite à la mise en place de nouvelles filières de collectes en déchèterie). Elles ont généré plus de 62 000€ d'économies et permettent de faire face aux hausses des coûts de collecte et de traitement (450 652 € en 2023 contre 430 540 € en 2022).

En 2023, une baisse de tonnages des ordures ménagères a de nouveau été mesurée : chaque habitant produit, en moyenne, 117 kilos d'OM par an. C'est un niveau très faible, notamment par rapport aux moyennes constatées au niveau du SMEVOM. Cela participe aussi à la maîtrise financière du budget et permet de ne pas toucher au taux de TEOM, resté stable à 12% en 2023.



Le solde de clôture 2023 de la section de fonctionnement est de 166 172.25 €. Une partie sera transférée en section d'investissement, en vue de futurs investissements sur le site de la déchetterie.

**En section d'investissement**, aucun investissement n'a été réalisé cette année. La seule dépense réelle est le remboursement en capital des emprunts, pour 20 514 €. Au final, la section d'investissement génère un solde de clôture excédentaire de 56 129,93€ (contre 60 424,95 € fin 2022).





**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais  
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

**COMPTE ADMINISTRATIF  
BUDGET « MARCHÉ AUX BESTIAUX » 2023 :  
NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE**

*Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le budget annexe « marché aux bestiaux » est constitué des opérations liées à la propriété des bâtiments et équipements du marché aux bestiaux de Saint-Christophe-en-Brionnais. Il ne comprend pas la gestion courante de l'équipement qui relève du délégataire, la « SAEM du marché au cadran de Saint-Christophe-en-Brionnais ». Une convention d'affermage (prévoyant notamment le versement d'une redevance annuelle) lie les 2 entités.

2 emprunts sont affectés à ce budget annexe :

|                                 |                                     |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Emprunt CEpBFC renégocié</b> | 1 932 315,20 € / 1,45%. Fin en 2038 |
| <b>Emprunt CEpBFC</b>           | 65 000 € / 0,95%. Fin en 2031       |

En 2023, le remboursement du capital est de 98 236 € et celui des intérêts de 24 037 €. Au 31/12/2023, le capital restant dû s'élève à 1 612 606 € (contre 1 710 842 € 1 an plus tôt), soit 37% de l'endettement global de la Communauté de communes. Cette dette est couverte, puisque la durée de la convention d'affermage est identique à celle du remboursement des emprunts (soit la fin d'année 2038).

**La section de fonctionnement** est alimentée essentiellement par la redevance annuelle d'affermage de 156 000 €, versée par la SAEM en contrepartie de la mise à disposition des installations du marché. Depuis 2022, son montant est désormais déconnecté de celui du remboursement des emprunts, permettant ainsi à la Communauté de communes de dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements sur les installations du marché.

**Côté investissement**, le programme de réaménagement des parcs, débuté fin 2022, a avancé. Les travaux sur les parcs extérieurs sont terminés. Seuls les travaux sur les parcs intérieurs restent à faire. Ce programme d'investissement s'élève à 325 377 € HT. Il bénéficie de 210 000 € de subvention (Région et Etat) et d'une participation de la SAEM de 30 000 €. En 2023, des factures de travaux ont été réglées pour un montant de 77 850 €. 79 940 € ont été encaissés au titre d'acomptes sur les subventions et 23 299 € pour le remboursement de la TVA. Logiquement, la section d'investissement présente un résultat d'exercice 2023 positif (+57 735 €), ramenant le déficit de clôture à -29 359 €.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

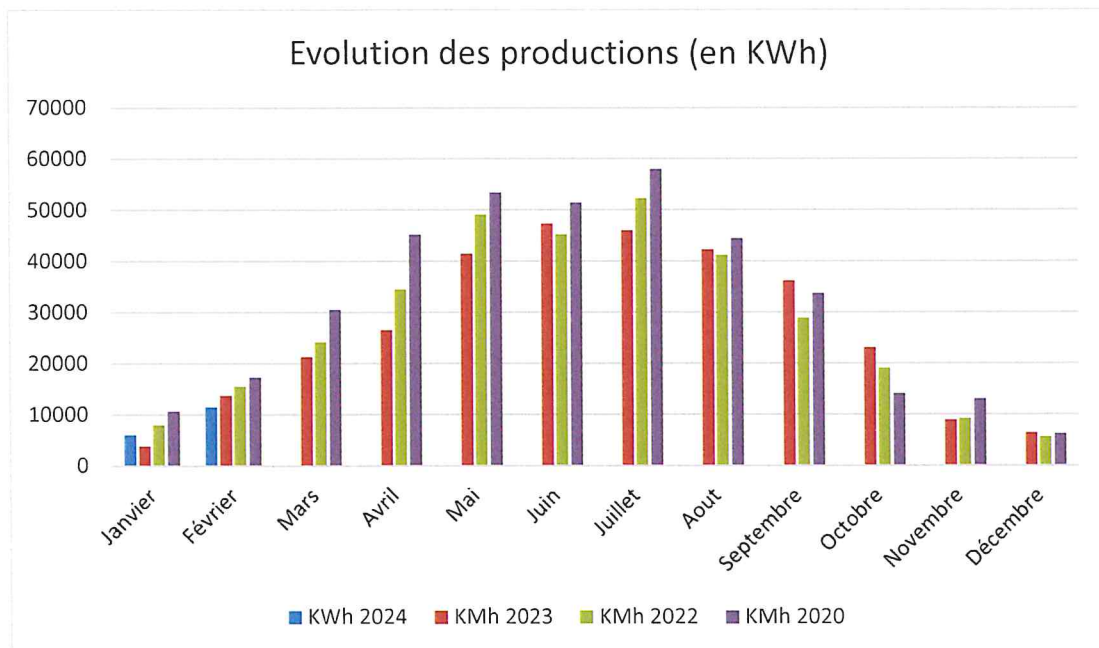
Rue des Ebaulais  
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

## COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET « SPIC ENERGIE RENOUVELABLE » 2023 : NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

*Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le budget annexe « SPIC – énergie renouvelable » est constitué des opérations liées à la toiture photovoltaïque installée sur le foirail de Saint-Christophe-en-Brionnais. Ce budget est soumis à la TVA et ne comprend pas de personnel. Pour mémoire, la toiture photovoltaïque, mise en service depuis 2010, représente une surface de 6 330 m<sup>2</sup> de panneaux solaires, pour une puissance totale de 406 kWc. L'électricité produite est revendue via un contrat avec obligation de rachat, qui court jusqu'en juin 2030.

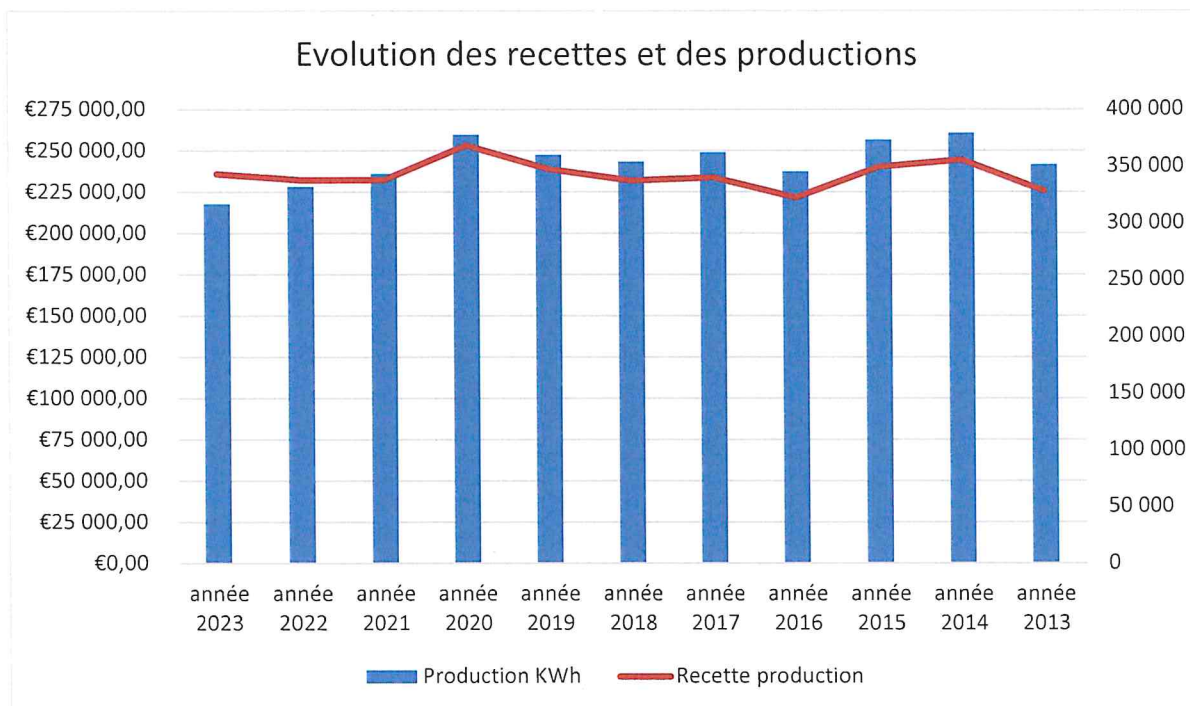
En 2023, la production d'électricité a, une nouvelle fois, été inférieure aux estimations prévisionnelles, avec 316 549 KWh (contre 331 767 KWh en 2022). C'est la plus mauvaise année de production.



Cela confirme la perte d'efficacité des équipements de production amorphes (membranes), installés en 2010. Des traces de corrosion apparaissent sur une quantité croissante de membranes et des onduleurs se mettent de plus en plus souvent en défaut. L'un et l'autre entraînent des absences de production de plus en plus fréquentes et des frais de maintenance supérieurs à la normale.



La forte hausse du tarif de rachat, dans le cadre du contrat, permet de compenser l'impact de la baisse de production et assure des recettes en légère hausse par rapport à 2022 (235 835 € contre 232 248 €)



20 298 € ont été dépensés pour l'entretien technique de l'installation, contre 12 420 € en 2022 et 20 777 € en 2021 (2 onduleurs ont été remplacés en 2023). L'ensemble des charges générales s'élève à 37 729 € (contre 28 216 € en 2022 et 36 039 € en 2021), permettant de limiter la subvention d'équilibre à 28 500 €. Une reprise partielle de la provision de 4 500 € a été réalisée.

### 3 emprunts sont rattachés à ce budget annexe :

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Emprunt 1 Banque Populaire</b> | 1 500 000 € / taux fixe 3%. Fin en novembre 2034      |
| <b>Emprunt 2 Banque Populaire</b> | 1 250 000 € / taux fixe 3%. Fin en avril 2035         |
| <b>Emprunt CEpBFC renégoié</b>    | 1 148 684,80 € / taux fixe 1,45%. Fin en octobre 2038 |

En 2023, le paiement des intérêts de ces 3 emprunts s'est monté à 62 685 €. Le recours à la ligne de trésorerie a été limité, mais compte tenu de la hausse des taux cela a généré une dépense plus importante (1 292 €). 167 878 € ont été remboursés au titre du capital des emprunts. Fin 2023, le montant de l'endettement sur ce budget est de 2 489 931 €, soit 57% de l'endettement global de la Communauté de communes.

La collectivité étudie actuellement des projets d'investissement photovoltaïque pour :

- Améliorer l'installation existante et retrouver un niveau de production plus conforme aux estimations d'origine. Les pertes de production constatées depuis la mise en service, et qui s'amplifient depuis ces 3 dernières années, ne sont pas normales et posent question quant à la fiabilité de la technologie des générateurs membranes (pourtant garantis avec une perte de puissance limitée sur 20 ans). Les zones en rampants sud sont prioritaires.
- Créer de nouvelles unités de production sur des zones actuellement non couvertes (parcs acheteurs notamment).

La Chambre d'agriculture a réalisé des études préalables qui montrent la rentabilité économique de ces projets. La levée des obstacles juridiques, au regard du contrat souscrit en 2010, est encore en cours d'étude.

